



En congés annuels remplacé par une collègue non formés?

Par **terredeau**, le **21/02/2012** à **14:38**

Bonjour, je suis actuellement en congé annuels, nous sommes deux à travailler dans notre secteur, auparavant nous avions interdiction de partir en congés en même temps pour que le service puisse fonctionner convenablement. Aujourd'hui, mon collègue m'a appelé pour me dire qu'il partait en vacances aussi, et qu'il était remplacé par des collègues d'un autre service! je trouve cela étonnant et voudrait savoir si ils ont droit de faire cela? car du coup ça me donne plus envie de partir en congés si je suis remplacée par de collègues qui n'ont pas ma formation! je me demande à quoi je sers alors? que dit le code du travail sur ce genre de fonctionnement? cordialement